



Trail du Cagire - 2021

REGLEMENT DE COURSE

GENERALITES

- Le Club des « Galopins du Cagire » propose deux épreuves de course à pied en montagne et en nature.
- Elle est ouverte à tous (hommes et femmes – licenciés ou non – E/S/M et sous-catégories Master).
- Les Trails auront lieu le **Dimanche 26 septembre 2021** au départ du Stade Municipal d'Aspet (31160) avec un stationnement à proximité.
Il s'agit de courses hors stade courues en individuel, empruntant des sentiers pédestres existants et montagnards. Elles exigent un entraînement confirmé.
 - Le trail court de 35 Km : « Aspet-Pic du Cagire-Aspet », parcours de 2 420m de dénivelé environ avec un départ prévu le dimanche à 8h00,
 - Le trail découverte de 17 Km : « Aspet-Buret-Aspet », parcours de 850m de dénivelé environ avec un départ prévu à 9h00.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font exclusivement par voie électronique payable en ligne sur le site www.chrono-start.com

La date limite d'inscription est fixée au mercredi 22 septembre 2021.

Toute inscription est obligatoirement accompagnée : *cf. document ci-dessous.*

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.



FICHES RECAPITULATIVES REGLEMENT HORS-STADE 2020-2021



CERTIFICATS ET LICENCES ACCEPTES POUR PARTICIPER A UNE COURSE A PIED

Applicable à la saison 2019-2020 pour les licences et à partir du 1er novembre pour la participation de non-licenciés aux courses

Sous certaines conditions, un certificat médical peut-être valable pendant 3 ans exclusivement pour le renouvellement d'une licence : ceci N'EST PAS APPLICABLE aux certificats médicaux pour les non-licenciés qui souhaitent participer à une course.

L'organisateur doit conserver la trace de la licence présentée (numéro de licence et fédération de délivrance), ou l'original ou la copie du certificat médical, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

	Licence	Certificat médical de non contre-indication	Autres condition	Précisions
Licence FFA Compétition, Running, Entreprise	Elle doit être en cours de validité le jour de la course			Période de validité des licences du 1er septembre de N au 31 août N+1
Pass J'aime Courir FFA	Elle doit être en cours de validité le jour de la course			Pass valable 1 année de date à date, date inscrite sur le pass
Non-licencié		Doit y figurer la mention : - sport en compétition ou - athlétisme en compétition ou - course à pied en compétition	Certificat datant de moins d'un an le jour de la compétition	
Licence Compétition Fédération agréée par l'Etat : Fédération des Clubs de la Défense (FCD) Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) Fédération Française Handisport (FFH) Fédération Sportive de la Police Nationale (FSPN) Fédération Sportive des ASPTT Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP)	Elle doit être en cours de validité le jour de la course		Doit figurer sur la licence la mention : - sport en compétition ou - athlétisme en compétition ou - course à pied en compétition	Date de validité de chaque licence à vérifier auprès de la fédération émettrice
Licence FFA Santé	Licence non acceptée pour la compétition			Le licencié FFA Santé ne peut pas participer à des compétitions avec sa licence, mais peut présenter un certificat médical comme un non-licencié
Licence Compétition FF Course d'Orientation Licence Compétition FF Pentathlon Moderne Licence Compétition FF Triathlon				Attention : ces licences ne sont plus acceptées par le Règlementation Running FFA depuis le 1er janvier 2019.

Le coureur s'engage par ailleurs à fournir le certificat médical ou une copie de sa licence conforme au 12 septembre 2021 au plus tard. L'inscription n'est définitive que si le dossier est complet, que si l'ensemble des pièces ont été transmises dans les délais fixés par l'organisation.

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Droit d'inscription :

- ✓ Trail du Cagire 35 Km : 27 €
- ✓ Trail Payssas 17 Km : 17 €

Catégories pouvant concourir :

Pour le 17 Km :

Espoir	20 à 22 ans 1999 à 2001	Master (de M0 à M11)	1986 et avant 35 ans et +
Sénior	23 à 39 ans 1987 à 1998		

Pour le 35 Km :

Espoir	20 à 22 ans 1999 à 2001	Master (de M0 à M11)	1986 et avant 35 ans et +
Sénior	23 à 39 ans 1987 à 1998		

Les personnes préinscrites peuvent retirer leur dossard dès le samedi 25 septembre de 17h à 18h30 sur le site Départ/Arrivée (Stade Aspet).

Le jour de la course, le retrait des dossards débutera à 6h30.

ANNULATION

Toute demande d'annulation d'inscription doit être envoyée au plus tard 1 semaine avant l'évènement, soit le 17 septembre 2021, à l'adresse mail suivante : lesgalopinsducagire@gmail.com

L'annulation et le remboursement ne sont possibles que dans les cas suivants : Accident, maladie, blessure et sur présentation du certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course.

Avant le 17 septembre 2021 remboursement total moins 7 € de frais de dossier.

Au-delà aucun remboursement ne sera effectué, mais possibilité de reporter l'inscription l'année suivante (valable 1 an seulement).

RAVITAILLEMENTS

- ✓ Il s'agit de courses en semi autonomie. Des ravitaillements sont toutefois dispensés le long des parcours (5 pour le 35 Km et 2 pour le 17 Km)

- ✓ Une assistance extérieure aux coureurs sera tolérée par l'organisation, pour un ravitaillement personnel ou un changement de matériel. Les zones d'assistance se situeront uniquement sur les zones de ravitaillement du parcours

CONTROLES / SECOURS / RADIOS

- ✓ Les médecins, les professionnels de la montagne, contrôleurs, officiels de l'organisation de la course ont toute autorité pour arrêter temporairement ou définitivement un coureur présentant des signes évidents d'épuisement
- ✓ La surveillance est assurée par le comité d'organisation et comprend :
 - Des équipes de secours de l'UDSU 31 (Union Départementale de Secours d'Urgence) postés en nombre suffisant sur l'ensemble du parcours et encadrées par deux médecins.
 - Une équipe du Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne de Bagnères de Luchon (PGHM).
- ✓ Le tracé effectue une boucle dont le départ et l'arrivée sont prévus au stade à Aspet. Un pointage sera effectué pour les coureurs du 17 et 35 Km à Juzet d'Izaut (Col de Buret) et au refuge de Larreix pour les coureurs du 35 Km.
- ✓ Dans des conditions optimales de fonctionnement, un réseau radio relie le PC course, l'équipe médicale, le directeur de course et les responsables de poste.

MISE HORS COURSE / DISQUALIFICATION

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- D'absence ou falsification de dossard
- De retard au départ
- De non pointage aux postes de contrôle
- De modification ou suppression du balisage
- De non-respect des tracés balisés intégralement du parcours et des sentiers. Il est interdit de couper et s'écarter du parcours balisé.
- De pollution, jets de déchets sur le parcours, dégradations volontaires
- De manque de respect envers un officiel ou un bénévole
- De non-assistance à tout coureur en difficulté
- De refus de se faire examiner par un médecin
- De dépassement du temps maxi autorisé (2 barrières horaires pour un départ donné à 8h) :

- ✓ Ravitaillement du refuge de Larreix 12h30
- ✓ Ravitaillement de Buret 14h30

Des bénévoles veilleront au respect de cette règle.

L'organisation examinera la situation pour une éventuelle sanction ou mise hors course.

CLASSEMENT – RECOMPENSES

Pour les 2 courses, seuls les coureurs franchissant la ligne d'arrivée au Stade Municipal d'Aspet sont classés.

Pour chaque course, un classement général homme et femme est établi.

Sur le trail 35 et sur le trail 17, une récompense sera distribuée aux 3 premiers du scratch Hommes et Femmes, le 1^{er} et la 1^{ère} par catégorie par tranche de 10 ans sur la base des anciennes catégories (junior, espoir, V1, V2, V3, V4 et V5) et sans cumul de prix.

Les réclamations seront recevables dans les 30 minutes après l'affichage des résultats. Les décisions du jury sont sans appel après ce délai.

ABANDON

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle et lui remettre son dossard et se mettre à sa disposition, l'organisateur se chargera du rapatriement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de refus du concurrent de se faire rapatrier par celui-ci.

Les coureurs qui abandonnent entre deux postes de contrôle et dont l'état de santé ne nécessite pas une évacuation d'urgence doivent rejoindre par leur propres moyens un point de contrôle dans les meilleurs délais.

MATERIEL / EQUIPEMENT

Pour le 35 km :

- Matériel obligatoire :
 - Réserve d'eau de 0.5 l
 - Réserve alimentaire adaptée (gel, barres de céréales, ...)
 - Couverture de survie
 - Sifflet
 - Gobelet

- Matériel conseillé (en cas de mauvais temps) :
 - Coupe-vent, couverture de survie
 - "buff" ou bonnet, gants, etc ...

- Matériel autorisé :
 - Bâtons

Pour le 17 km :

- Matériel obligatoire :
 - Réserve d'eau de 0.5 l
 - Réserve alimentaire adaptée (gel, barres de céréales, ...)
 - Gobelet

- Matériel conseillé (en cas de mauvais temps) :
 - Coupe-vent, couverture de survie
 - "buff" ou bonnet, gants, etc ...
 - Gobelet

- Matériel autorisé :
 - Bâtons

METEO

Pour des raisons de sécurité notamment en cas de conditions météorologiques trop défavorables l'organisation se réserve le droit de différer l'heure de départ de la course, de modifier les barrières horaires, d'arrêter la course, d'en modifier le parcours (itinéraire bis) sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou remboursement des droits d'inscription.

CHRONOMETRAGE

- Assuré par Chrono Start
- Le dossard, avec puce électronique, sera placé impérativement sur le torse, clairement visible pour simplifier les pointages intermédiaires tout le long du circuit
- Les épingles doubles ne sont pas fournies

ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve couvrant l'ensemble des participants et les organisateurs.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon ou de disqualification, la responsabilité de l'organisation est dérogée.

RESPONSABILITES

Les concurrents s'engagent à respecter ce règlement et à suivre les instructions qui seront données par les officiels de la course par le seul fait de leur inscription.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des accidents, vols ou incidents qui pourraient survenir aux participants avant, pendant ou après l'épreuve, qu'ils soient de leur propre fait ou causés par autrui.

DROIT A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

ANNULATION DE L'EPREUVE

En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...) aucun remboursement ne pourra être effectué.

DISPOSITIONS SPECIALES COVID19 (Cf. annexes recommandations sanitaires)

Des mesures spécifiques pourront être imposées par rapport à la situation sanitaire. Le port du masque pourra être obligatoire lors du retrait des dossards. Des marquages pourront permettre de respecter la distanciation sociale.

Si la situation sanitaire l'exige, les départs pourront être donnés selon le système « rolling start » permettant l'étalement des coureurs. Le port du masque pourra être obligatoire jusqu'au franchissement de la ligne de départ.

Sur les postes de ravitaillement, les denrées pourront être limitées et servies de manière à respecter les préconisations sanitaires.

Le port du masque une fois la ligne d'arrivée franchie pourra être également obligatoire.

Tous les coureurs seront informés au préalable des mesures et des recommandations sanitaires adoptées et exigées.



>> RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT

Luttons ensemble contre la Covid-19

Respectons les gestes barrières pour limiter et ralentir la propagation du virus

- > Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- > Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir
- > Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- > Éviter de se toucher le visage
- > Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- > Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est, en permanence, **le respect des mesures barrières et de la distanciation physique**. En complément, **portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**.

CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement, je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

- > Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
- > Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
- > Ne pas cracher au sol
- > Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
- > Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
- > Respecter et laisser les lieux publics propres
- > Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.

10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

CHARTE SANITAIRE

En tant que coureur du Trail du Cagire 2021, je m'engage à :

- **Respecter le Décret n° 2021-955 art 1 – 2° du 19 juillet 2021. (Pass Sanitaire)**
- Prendre connaissance et respecter le protocole sanitaire mis en place par l'organisation.
- Prendre connaissance et respecter le règlement de la course.
- Porter le masque en tout lieu de l'évènement hormis lors de la pratique sportive (pour la course, port du masque obligatoire jusqu'à ce que le départ soit donné et une fois la ligne d'arrivée franchie).
- Respecter les gestes barrières (lavage régulier des mains, distanciation physique, etc.).
- Avoir complété mon dossier avant le retrait des dossards (aucun certificat médical ne sera accepté sur place).
- Dans la mesure du possible, télécharger l'application «TousAntiCovid» et scanner le QR code présent lors de l'évènement.
- Respecter les sens de circulation mis en place par l'organisation (retrait des dossards, arrivée, etc.).
- Evaluer mes besoins et emporter avec moi le nécessaire à la course choisie.
- Emporter avec moi un contenant personnel afin d'être servi en boisson lors des ravitaillements (poche à eau, flasque, écocup, etc.).
- Emporter avec moi un masque.
- Ne pas prendre part à l'évènement si je présente des symptômes du COVID19.
- Avertir l'organisation si je contracte le COVID-19 dans les deux semaines après la course.

PROTOCOLE SANITAIRE

Application du Pass Sanitaire - Décret n° 2021-955 art 1 – 2° du 19 juillet 2021.

GÉNÉRALITÉS :

- Désignation d'un référent COVID-19 au sein de l'organisation qui :
 - veillera à la mise en œuvre et au respect du protocole sanitaire,
 - assurera la gestion des procédures de prise en charge de cas suspect et des cas contact,
 - sera l'interlocuteur privilégié en cas de contrôle ou d'investigation sanitaire par l'autorité sanitaire.
- Envoi à tous les participants du protocole sanitaire COVID-19 et obligation de s'y conformer.
- Invitation des coureurs à télécharger et utiliser l'application «Tous-AntiCovid» avec code à flasher à l'entrée de la zone de retrait des dossards.
- Pas de zone d'accueil du public (la course a lieu sur le domaine public).
- Port du masque obligatoire en tout lieu hormis lors de la pratique sportive.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique dans les principaux lieux.
- Affichage des mesures barrières sur site.
- Pas d'inscription sur place.
- Dossier coureur (certificat médical, etc.) complété en ligne avant l'évènement.

RETRAIT DES DOSSARDS :

- Il aura lieu au stade municipal d'Aspet pour les épreuves du dimanche 26/09/21.

L'amplitude horaire pour la récupération des dossards pourra être élargie, afin de ne pas avoir une trop grande affluence à l'accueil dossard.

- Mise en place d'un sens de circulation avec une entrée et une sortie distinctes.
- Elargissement de la zone de retrait et distanciation (plus de tables) – 1 file par épreuve.
- Présentation sans contact des pièces d'identité et du Pass Sanitaire (QR Code).
- Lors du contrôle Pass Sanitaire effectué avant le retrait des dossards, un bracelet individuel sera alors remis.

Ce bracelet sera à conserver durant toute la durée de l'évènement pour accéder aux différents lieux (sas départ course, points ravito, points restauration ...).

Le même bracelet pourra être également remis après contrôle aux accompagnants.

ZONE DE DÉPART :

- 300 coureurs maximum par départ.
- Surface d'échauffement et d'attente en milieu extérieur.
- Port du masque obligatoire sur la ligne de départ, il ne pourra être retiré qu'une fois le départ donné.
- Lors du briefing de course de la ligne de départ, rappel des consignes sanitaires.

RAVITAILLEMENTS :

- Ravitaillements liquides et solides en extérieur avec protocoles stricts.
- Les coureurs seront autonomes entre deux ravitaillements ou points de contrôles.
- Les coureurs présenteront leurs contenants personnels (poche à eau, flasque, écocup, etc.) aux bénévoles qui leur rempliront.

ZONE DE COURSE :

- Le début de chaque parcours s'effectue sur route afin de permettre aux coureurs de « s'étaler » avant l'entrée dans les chemins.

ZONE D'ARRIVÉE :

- Arrivée sur route fermée dans toute la largeur de la chaussée réservée aux coureurs.
- Mise en place d'un flux de circulation à sens unique pour les coureurs qui arrivent.
- Remise des prix en mode fluidité au fur et à mesure des arrivées.
- Mise en place d'une zone médicale spécifique à l'arrivée.

AUTRES :

- Buvette et repas en plein air extérieur avec jauges respectées.